

à retourner à **contact@ville-amenagement-durable.org**
(Merci de bien vouloir compléter ce bulletin en lettres capitales)

(R)éveillons nos pratiques

Formation : 18/09 - Bâtiment frugal 25/09 - Approche méthodologique pour des bâtiments durables
 09/10 - Performances énergétiques réelles des bâtiments 15/11 - Matériaux et ACV
 06/12 - Programmation architecturale et urbaine 18/12 - Urbanisme et santé

Madame Monsieur

NOM Prénom

Fonction Profession

Téléphone Portable

Courriel

Nom de l'entreprise

Forme juridique

NOM du dirigeant (signataire)

Fonction

Adresse

.....

Adresse de facturation (si différente)

.....

Contact administratif :

NOM Prénom

Téléphone Courriel

Adhérent VAD Non adhérent VAD Date et signature

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Procédure d'inscription

- 1- Bulletin à retourner à VAD par mail (contact@ville-amenagement-durable.org) ou par courrier (103 avenue Maréchal de Saxe - 69423 LYON cedex 03), accompagné d'un règlement d'un acompte de 100% du montant (si règlement par chèque) qui ne sera pas encaissé avant le début de la formation.
- 2- A réception du bulletin d'inscription renseigné, envoi de la convention de formation
- 3- Envoi du programme et de la convocation dictement au stagiaire quelques jours avant le début de la formation.

Tarifs

Les tarifs réduits consentis au titre d'adhérent à VAD sont accordés sous réserve d'une cotisation à jour en date d'inscription.

Modification ou annulation d'une inscription par le client
Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 7 jours avant le début de la formation.

RENSEIGNEMENTS

Ville & Aménagement Durable

Association loi 1901. SIRET : 444 306 658 00030. APE : 9499Z
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 82 69 12998 69.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Toute annulation intervenant dans les 7 jours avant la formation sera facturée dans son intégralité. Par ailleurs, toute formation commencée est également due dans son intégralité.

Conditions d'annulation du module par VAD
Dans le cas où le nombre de participants au module serait jugé insuffisant, VAD se réserve le droit d'ajourner la formation au plus tard 7 jours ouvrés avant la date prévue sous réserve d'en informer chaque stagiaire.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Pour l'exercer, nous contacter.

103 Avenue du Maréchal de Saxe
69423 Lyon Cedex 03

04 72 70 85 59

contact@ville-amenagement-durable.org

ville-amenagement-durable.org



Avec le soutien de



Ce programme d'action est cofinancé par l'Union européenne

ville-amenagement-durable.org

